

DIAGNOSTIC AGRICOLE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
PAYS D'ETAIN

29, allée du champ de foire
55400 Etain

Date ou période de réalisation :

14/02/23-26/05/2023

Modalités de réalisation

- Visite Réunion
 Entretiens Autre :

Compte-rendu remis le : Juin 2023

**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
MEUSE

TERRES d'**a**VENIR

OPE.COS.ENR
n°6 10/06/13





SOMMAIRE

1	Introduction.....	5
2	Présentation de l'étude.....	6
2.1	Cohérence des listes.....	6
2.2	Analyse du TERRITOIRE.....	11
2.1	Les exploitants et les Communes.....	11
2.2	Les exploitants et leurs bâtiments.....	14
2.2	La nature des bâtiments.....	17
2.3	La localisation des bâtiments.....	20
2.4	Le statut réglementaire.....	22
2.5	Présentation synthétique des résultats.....	25
2.2	Commentaire sur les projets.....	25
2.3	Les coopératives.....	26
2.4	Les déplacements.....	29
2.2	Commentaires sur les Chemins.....	30
2.3	Commentaires sur les Ponts.....	31
3	Le potentiel habitat dans le tissu urbain.....	32
4	Conclusion.....	34

CARTES GRAPHIQUES ET TABLEAUX

Graphique 1	répartition des unités bâtiments par commune.....	13
Graphique 2	: répartition selon la nature de bâtiment.....	18
Graphique 3	: répartition des bâtiments selon la nature et le statut sanitaire (RSD ou ICPE).....	19
Graphique 4	: répartition des bâtiments selon la localisation.....	21
Graphique 5	: répartition des bâtiments selon le statut sanitaire.....	23
Graphique 6	: répartition des bâtiments selon les communes et les statuts sanitaires.....	23
Tableau 1	: Calendrier des dates et lieux des enquêtes.....	7
Tableau 10	: Effectif des potentiels repérés par communes.....	32
Tableau 11	: liste des potentialités en fonction de la raison sociale des observations et des communes.....	33
Tableau 2 et carte	: Découpage de la communauté pour les enquêtes.....	8
Tableau 3	: répartition des unités bâtiments par commune.....	11
Tableau 4	: Effectif des unités Bâtiments (UB) par exploitation et par commune.....	15
Tableau 5	: les unités Bâtiments (UB) selon leur nature.....	17
Tableau 6	: Localisation des bâtiments par rapport au village.....	20
Tableau 7	: Répartition des bâtiments selon les statuts sanitaires.....	22
Tableau 8	: Résultats synthétiques des enquêtes.....	25
Tableau 9	: synthèse des réponses concernant les déplacements.....	30



ABREVIATIONS

- ICPE : Installation Classées Pour Environnement
- RSD : Règlement Sanitaire Départemental
- UB : Unité Bâtiment
- Stabulation AP : Stabulation sur aire paillée

Une UNITE BATIMENT correspond au dessin cartographique d'un bâtiment avec une nature bien définie (stabulation, silos, stockage logement de gardiennage

Unité Bâtiment traduit au mieux le nombre de bâtiments agricoles gérés par une exploitation.



DIAGNOSTIC AGRICOLE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ÉTAIN

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)

1 INTRODUCTION

Par commodité, nous utiliserons l'expression « CODECOM » au lieu de COMMUNAUTE DE COMMUNES du Pays d'ÉTAIN afin de simplifier la lecture du document.

Ce diagnostic propose de présenter, à un moment déterminé (fin février – début mars 2023) l'activité agricole sur les communes de la CODECOM par le recensement des bâtiments agricoles. En effet, dans les villages lorrains, entre-autres, une des caractéristiques est la présence de bâtiments agricoles dans le village ou en périphérie. Beaucoup de nos villages se sont construits ainsi avec une organisation urbaine particulière (*voir réf exposition : Vernaculaire extraordinaire : le patrimoine des villages meusiens XVIII siècle 1914 – Département de la Meuse – Archives Départemental - CAUE*).

La présence des bâtiments témoigne de l'activité économique. Leur implantation a évolué avec la modernisation de l'agriculture. Le statut sanitaire des installations lié à l'évolution des réglementations a transformé la géographie des lieux et a généré de nouvelles contraintes. Ces contraintes ont des conséquences, entre autre, dans le domaine de l'urbanisme. Elles nous obligent à une analyse plus approfondie de la présence des structures agricoles dans et à proximité de chaque village.

Dans beaucoup de situations, l'habitude et le bon voisinage, permettent, dans les villages, le vivre ensemble. Cependant, dans les réflexions d'urbanisme et de planification, la présence des bâtiments nécessite d'une part, de bien connaître et de bien recenser l'ensemble des structures et d'autre part, de mieux réfléchir et définir un projet politique qui doit permettre :

- D'assurer un développement mesuré et raisonnable des villages,



- De permettre une bonne intégration de l'activité agricole dans les documents d'urbanisme et la poursuite de son évolution économique

Ce diagnostic repose sur une méthodologie adoptée sur le plan régional, présentée et diffusée au niveau National. Cette méthodologie permet de cartographier les bâtiments selon 4 critères :

- Qui est l'exploitant ?
- Quel est l'usage des bâtiments ?
- Quelle est sa localisation (dans le village, en périphérie ou à l'extérieur du village – intérieur-périphérique-extérieur) ?
- Quel est le statut juridique ? (ICPE¹, RSD² ou ni ICPE, ni RSD c'est-à-dire ne dépendant d'aucune réglementation de distance d'éloignement). Ce critère permet de délimiter autour des bâtiments des cercles dits « de réciprocité » de 50 ou 100 m (ou parfois moins de 50 mètres selon le Règlement Sanitaire Départemental (RSD) ; cf. Annexes). A l'intérieur de ces cercles, aucune construction de tiers n'est possible. En réciprocité, toute exploitation relevant des ICPE doit implanter les bâtiments d'élevage et leurs annexes (selon la définition des arrêtés ministériels cf. annexe) à 100 mètres de toute habitation de tiers. De même toute exploitation relevant du RSD doit respecter les différentes distances définies dans le Règlement
- Sur la base de la carte « statut » présentée pour chacune des communes, les cercles de distance de 50 (ou moins) ou 100 mètres sont dessinés à l'échelle de la carte.

Chaque commune est ainsi cartographiée et un commentaire pour chaque exploitation de chaque commune est apporté. Il indique la situation de chaque exploitation, son statut au regard de la réglementation. Chaque fois que cela est possible, un état de la succession est indiqué et les projets d'extension ou de création sont mentionnés.

2 PRESENTATION DE L'ETUDE

L'étude et les enquêtes ont été organisées dans les communes de la CODECOM du 14 au 17 février et du 27 février au 01 mars 2023. Les élus ont mis à disposition les salles pour l'accueil et quand ils le pouvaient leur connexion internet.

2.1 Cohérence des listes

Sur la base du fichier de la Chambre d'agriculture de la Meuse, les listes des exploitants ont été extraites et établies pour chaque commune.

¹ ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

² Règlement Sanitaire Départemental



Chaque fois que cela était possible, nous avons pris également en compte les agriculteurs extérieurs aux communes et qui viendraient exploiter des terres et des bâtiments sur le territoire de la CODECOM (exploitations dont les sièges sont sur d'autres communes du département ou d'un autre département voir d'un autre pays).

La vérification du fichier et les contacts ont permis d'identifier les exploitations réellement professionnelles de celles qui ne l'étaient pas ou pour lesquelles l'activité avait cessé ou bien encore relevait plus d'une activité de type familiale. En effet, certains élevages font l'objet d'une déclaration particulière (apiculture par exemple, petit élevage ovin) ou de procédure de « bouclage » des animaux (pose de boucle d'identification). Ainsi, même pour un élevage de type familial la détention de quelques ovins ou caprins suffit pour donner le statut d'exploitant agricole. De même, la seule vente d'un chiot nécessite un numéro SIRET et une inscription au CFE. Ces situations nécessitent d'être systématiquement vérifiées afin de bien identifier le statut des exploitations (professionnelles et non professionnelles). Ces contacts ont également permis d'identifier les exploitations qui cessaient leur activité (retraite, arrêt, changement, reconversion ...).

Les réunions ont ainsi été organisées avec la collaboration des communes selon le calendrier ci-dessous.

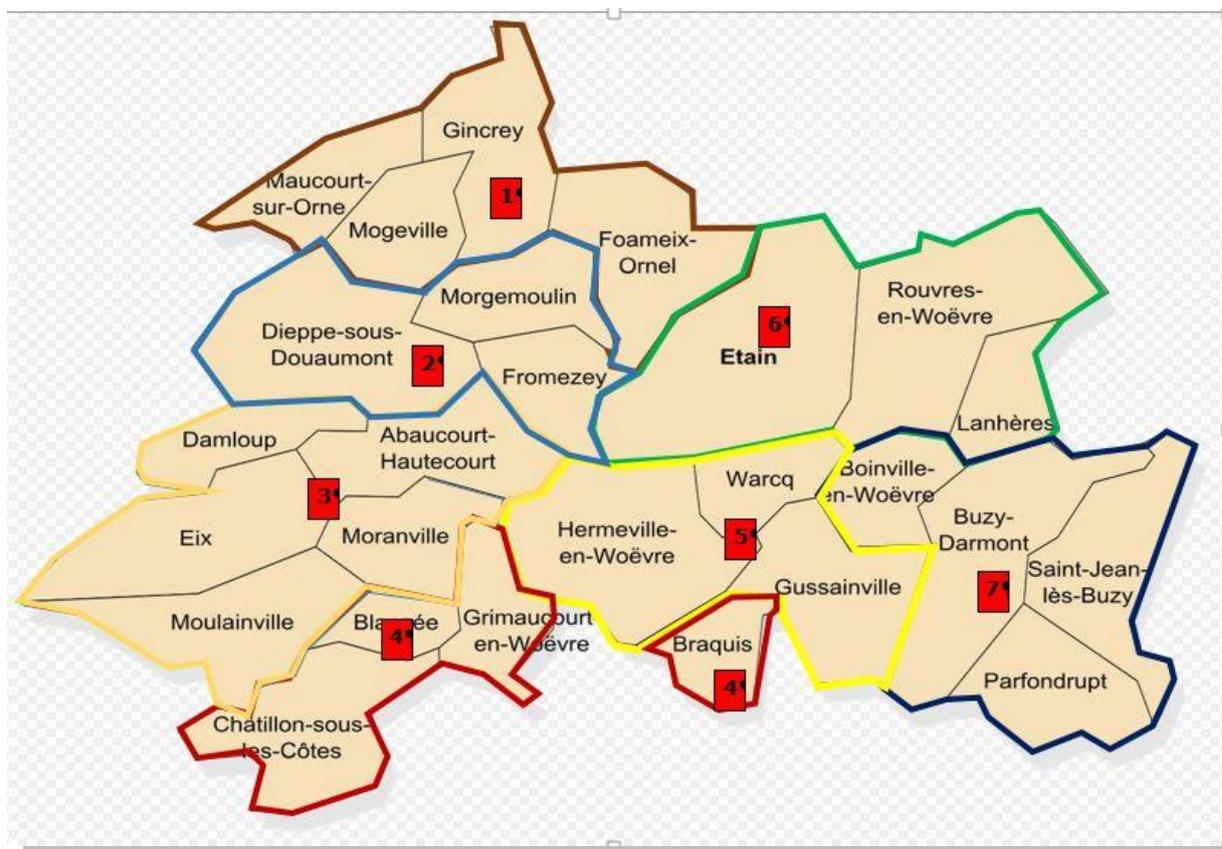
TABLEAU 1 : CALENDRIER DES DATES ET LIEUX DES ENQUETES

Date	Lieu	Adresse	Heure
14 février	Mairie	1 Place A. Maginot - 55400 GINCREY	de 9h à 18h
15 février	Mairie	Route d'Etain - 55400 MORGEMOULIN	de 9h à 18h
16 février	Mairie	3 Route Nationale - 55400 ABAUCOURT HAUTECOURT	de 9h à 18h
17 février	Mairie	Rue Haute - 55400 CHATILLON SS LES COTES	de 9h à 18h
27 février	Salle Communale	76 Grande Rue - 55400 WARCQ	de 9h à 18h
28 février	Pôle entrepreneurial	7 Avenue Prud'homme Havette - 55400 ETAIN	de 9h à 18h
1er mars	Mairie	Place du Chauffour -55400 BUZY DARMONT	de 9h à 18h



TABLEAU 2 ET CARTE : DECOUPAGE DE LA COMMUNAUTE POUR LES ENQUETES

GROUPE DE COMMUNES	COMMUNES	NOMBRE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES
1	Maucourt-sur-Orne, Gincrey, Mogeville, Fomeix.	15
2	Dieppe-sous-Douaumont, Morgemoulin, Fromezey	15
3	Damloup, Aboncourt-Hautecourt, Moranville, Moulainville, Eix	14
4	Chatillons-sous-les-Côtes, Blanzée, Grimaucourt-en-Woevre, Braquis	13
5	Hermeville-en-Woevre, Warcq, Gussainville	13
6	Etain, Rouvrois-en-Woevre, Lanhères	14
7	Boinville-en-woevre, Buzy-Darmont, Saint-Jean-lès Buzy, Parfondrupt	15



Sur la base de listes des exploitants, l'ensemble des exploitants a été invité selon le tableau 1 ci-dessus. Chacun était invité à prendre rendez-vous au secrétariat du service aménagement-urbanisme selon ses disponibilités. L'organisation matérielle de ces



réunions permettait, également, aux exploitants agricoles, de se rendre à n'importe quelle réunion selon l'organisation de son travail et des travaux agricoles du moment.

Dans l'ensemble, les réunions se sont bien déroulées. Un certain nombre d'agriculteurs n'a pas pu se rendre aux permanences. Ils ont été contactés durant la permanence et après les enquêtes par téléphone, courriel ou courrier. Pour ceux qui acceptaient de participer à l'enquête, des photos aériennes ont été adressées pour dessiner et repérer les bâtiments. Que ce soit sur place ou par téléphone, les agriculteurs ont répondu favorablement à ce diagnostic agricole du territoire de la CODECOM. Notons cependant que quelques exploitants n'ont pas voulu participer ou n'ont pas donné suite à nos sollicitations. Nous avons pu repérer les bâtiments (sauf parfois « à dire d'expert »).

Enfin, ces enquêtes et ces rencontres ont été aussi l'occasion d'assurer une information auprès des agriculteurs sur :

- les enjeux de l'élaboration du PLUI,
- les conséquences pour le fonctionnement de leur exploitation,
- l'intérêt à apporter, tout au long de cette élaboration, aux réunions et aux communications.
- d'anticiper les projets et de les réfléchir à long terme.

A ces titres, il nous paraît important qu'une large information soit faite sur la mise à disposition du cahier de concertation dans chacune des mairies. A cet effet, la Chambre d'agriculture de la Meuse pourra faire, à la demande de la CODECOM, une information auprès des agriculteurs qui ont été enquêtés.

A noter que nous invitons les exploitations professionnelles. Elles peuvent comporter plusieurs exploitants. Dans l'analyse, nous avons présenté les résultats en fonction des exploitations.

L'analyse des résultats est présentée commune par commune et classée dans le diagnostic par ordre alphabétique.

Dans le document des annexes, les élus pourront parcourir différentes réglementations d'ordre sanitaire qui encadrent l'activité agricole et dont certaines sont de la compétence du Maire (RSD) :

- le Règlement Sanitaire Départemental (RSD),
- le guide hygiène à l'usage des maires
- les fiches Installations Classées pour la protection de l'environnement (ICPE) dont certaines exploitations de la CODECOM relèvent.



- différentes rubriques ICPE, élevage de chiens, pisciculture, réglementation sur les abeilles, les stockages.
- la réglementation actuelle sur les cuves à engrais ainsi que sur l'épandage des produits phytopharmaceutiques (arrêté 2016).

Les annexes sont également composées de documents qui peuvent aider les élus dans l'élaboration du projet de PLUI ou dans les réflexions territoriales :

- Charte de l'urbanisme
- Charte du bon voisinage et du vivre ensemble
- Charte du Photovoltaïque



2.2 Analyse du TERRITOIRE.

2.1 Les exploitants et les Communes

**TABLEAU 3 : REPARTITION DES UNITES BATIMENTS PAR
COMMUNE**

COMMUNES	EFFECTIF
ABAUCOURT-HAUTCOURT	62
BLANZEE	33
BOINVILLE-EN-WOEVRE	33
BRAQUIS	7
BUZY-DARMONT	36
CHATILLON-SOUS-LES-COTES	20
DAMLOUP	25
DIEPPE-SOUS-DOUAUMONT	35
EIX	9
ETAIN	32
FOAMEIX-ORNEL	23
FROMZEY	3
GINCREY	19
GRIMAUCCOURT-EN-WOEVRE	18
GUSSAINVILLE	16
HERMEVILLE-EN-WOEVRE	69
LANHERES	19
MAUCOURT-SUR-ORNE	27
MOGEVILLE	18
MORANVILLE	5
MORGEMOULIN	47
MOULAINVILLE	6
PARFONDRUPT	13
ROUVRES-EN-WOEVRE	18
SAINT-JEAN-LES-BUZY	10
WARCQ	9
Total général	612

Le tableau 3 montre la répartition des différentes UB (Unités Bâtiments) par commune. Le graphique permet de mieux apprécier les différences entre les communes et

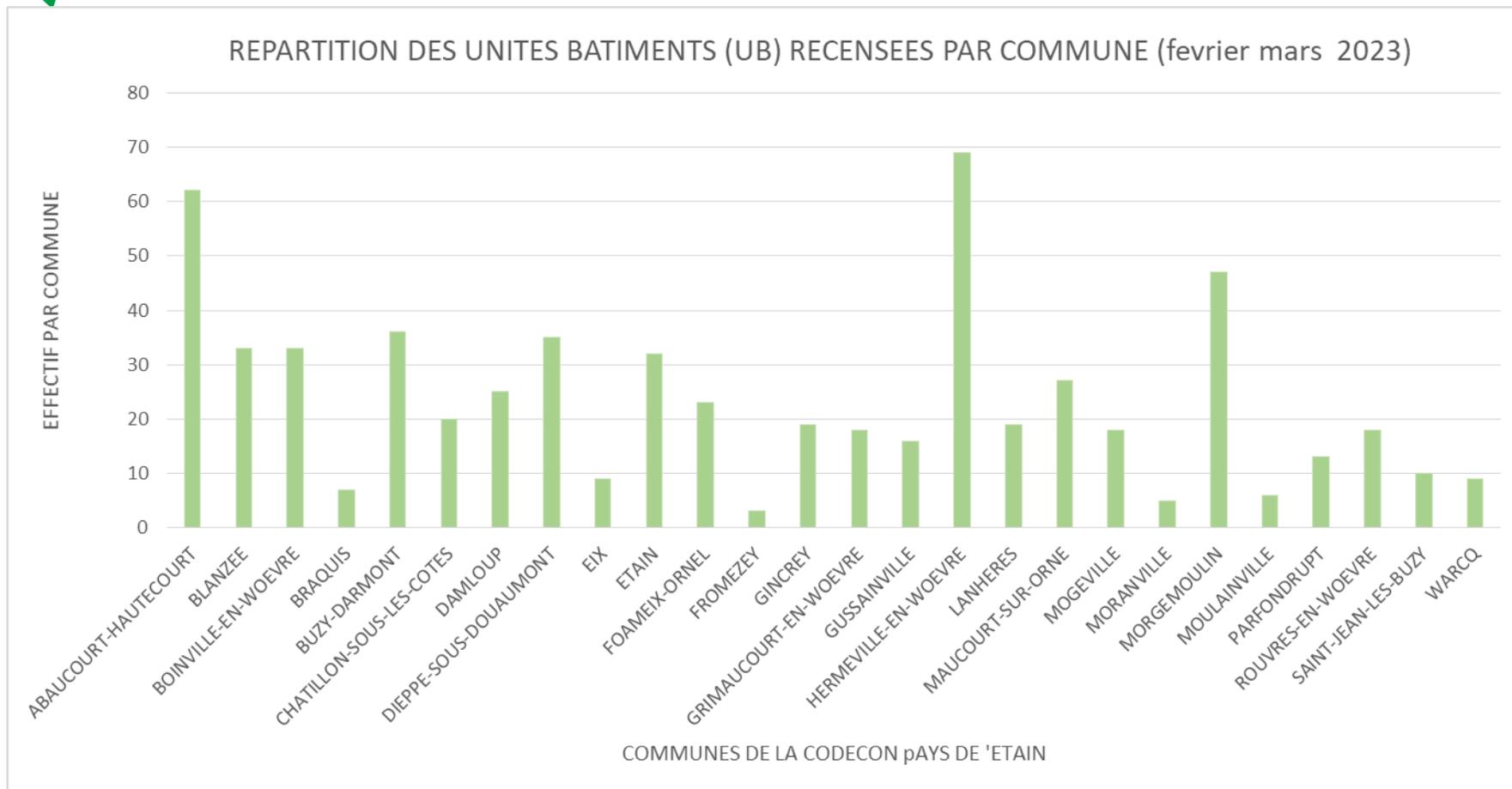


d'identifier ainsi les communes où l'intégration de l'activité agricole sera importante du fait de la présence et de la « pression » plus ou moins importante de l'activité agricole. Cette présence sera à nuancer selon un autre critère retenu dans l'étude qui est la localisation de ces UB par rapport au tissu urbain des villages.

Les communes dont les effectifs sont surlignés en jaune accueillent plus de 20 UB. Jusqu'à 62 pour Abaucourt-Hautecourt et 69 pour Hermeville-en-Woevre. Cela traduit déjà une « certaine pression » des bâtiments agricoles sur ces communes. La répartition et la localisation de ces UB sont très différentes entre les communes et induisent des situations de proximité plus ou moins fortes entre les UB et l'espace urbain des communes. Dans l'analyse de l'agriculture et sa prise en compte dans les réflexions des zonages, entre autre, chaque commune sera un cas particulier.

Enfin, la taille de la commune et notamment de son espace urbain est aussi un paramètre important. L'expérience de terrain montre que plus celui-ci est réduit plus les situations de proximité sont complexes à gérer dans la planification urbaine.





GRAPHIQUE 1 : REPARTITION DES UNITES BATIMENTS PAR COMMUNE



2.2 Les exploitants et leurs bâtiments

Le tableau 4 dresse la liste des exploitations par commune ainsi que le nombre d'unités bâtiments répertoriées pour chacune d'elles.

Ainsi **612** Unités Bâtiments (UB) ont été identifiées et cartographiées pour **91** exploitations qui ont bien voulu participer à ce travail et effectivement recensées. Notre fichier nous indiquait **110** exploitations à rencontrer. Certaines exploitations ont été retirées car elles constituaient :

- soit une erreur de saisie ou un défaut de mise à jour,
- soit une dissolution de la société,
- soit un arrêt de l'exploitation,
- soit une fusion de société.

L'enquête a donc permis de rencontrer presque la totalité des exploitations présentes sur le territoire de la CODECOM hors de la CODECOM, et les exploitations hors du département (Meurthe et Moselle ou Belgique). Une exploitation a, en effet, son siège à l'étranger (Belgique). Elle a été contactée par courriel et par téléphone. La cartographie de repérage des bâtiments (sur Gincrey) lui a été adressée. Faute de pouvoir inscrire l'exploitant dans le logiciel, les bâtiments n'ont pas été cartographiés. Ils servent au stockage de fourrage et de matériel. La ferme est isolée sur le territoire de Gincrey

Entre les exploitations, les écarts observés vont de **1 UB** à **16 UB**. Cet écart traduit une grande diversité entre les exploitations, leurs structures, leurs orientations technico-économiques. L'écart s'observe aussi entre les exploitants eux-mêmes (*écart entre les âges*). Nous avons enquêté essentiellement les exploitations professionnelles, mais certaines sont de taille très modeste ou bien correspondent à des agriculteurs qui poursuivent leur activité au-delà de 65 ans ! Dans les UB, sont également recensés les logements de fonction liés aux exploitations (*cf. Code de l'Urbanisme et charte de l'Urbanisme*).

Enfin, des exploitations possèdent des bâtiments sur plusieurs villages appartenant à la CODECOM ou sur d'autres CODECOM ou hors du département. Ce constat est un élément à prendre en compte pour comprendre, entre autre, la problématique des déplacements agricoles. Ces situations génèrent de nombreuses circulations sur le territoire et entre les territoires. Les réponses aux questions sur la circulation seront présentées dans un autre chapitre. Les remarques des exploitants agricoles concernent l'entretien, les largeurs et les aménagements dans les villages.



TABLEAU 4 : EFFECTIF DES UNITES BATIMENTS (UB) PAR EXPLOITATION ET PAR COMMUNE

Exploitations par commune	Nbre d'UB	Exploitations par commune	Nbre d'UB
ABAUCOURT-HAUTCOURT	62	GAEC DE LA COALITION	11
EARL DE BONAPRE	11	GAEC DU BOIS DES MOINES	11
EARL DE PICARDIE	5	DIEPPE-SOUS-DOUAUMONT	35
EARL DES EAUX VIVES	6	CROCHET VINCENT	5
EARL DU FOUR	7	GAEC DE LA COALITION	15
GAEC DE BROVILLE	8	GAEC DES ACACIAS	3
GAEC DE LA COALITION	1	GAEC MOUTAUX	1
GAEC DE LA PREE	7	MARCOUX ANDREA	3
GAEC LEONARD	7	NICLOUX GEOFFREY	1
PIERRE NADIA	5	SCEA D'HARAIGNE	7
SAS DE BROVILLE	5	EIX	9
BLANZEE	33	EARL DES EAUX VIVES	2
GAEC DE LA MAURIE	14	GAEC DU PETIT PONT	4
GAEC DE LA TRAVERSAINE	9	GAEC LEONARD	1
GAEC MOUTAUX	9	HUARD SERGE	2
SCEA DU BOURBEAU	1	ETAIN	32
BOINVILLE-EN-WOEVRE	33	EARL DE LA BAIGNADE	16
BROCAS MARILYNE	2	GAEC DU DEVANT DE PRELE	2
GAEC DE LA TULIPE	2	SCEA LAC DU MONT	14
GANIER SEBASTIEN	14	FOAMEIX-ORNEL	23
GERARDY PHILIPPE	5	BILOCQ NICOLAS	6
LEHALLE ANNE	10	FENOT FABIEN	10
BRAQUIS	7	GAMBETTE MARC	7
EARL DE LA CHARMILLE	4	FROMZEY	3
SCEA DE LA VAUGUERARD	3	WARELLE STEPHANE	3
BUZY-DARMONT	36	GINCREY	19
EARL AMBRINE	4	EARL DES 4 EPIS	6
EARL BERANNE	7	EARL DES TROIS COMMUNES	5
EARL DE BARONCEL	5	GAEC DE L'ORNE	1
EARL DU CHAUFOUR	3	PERIQUET ANTOINE	7
GAEC DE LA TULIPE	3	GRIMAUCCOURT-EN-WOEVRE	18
GAEC DU BEURLET	8	EARL DE LA BARRE	2
GAEC DU BOIS SAHAUT	6	GAEC DE LA PREE	8
CHATILLON-SOUS-LES-COTES	20	SCEA DU BOURBEAU	4
EARL DE RONCOURT	8	WOELFFLIN OPHELIE	4
LEGRAND MAXIME	3	GUSSAINVILLE	16
TROMPETTE EMMANUEL	9	EARL DU CHEMINET	5
DAMLOUP	25	GAEC DE LA CALIFORNIE	3
EARL DE RENAUD-EPINE	3	SIDOT LOIC	8



Exploitations par commune	Nbre d'UB
HERMEVILLE-EN-WOEVRE	69
COUTURIER ELIE	3
COUTURIER GUY	15
EARL MORICHAMP	10
GAEC DU DEVANT DE PRELE	15
GAEC DU PETIT PONT	13
ROBERT JEAN PAUL	2
SARL HERMETHA	7
SCEA DE GEREAPRE	4
LANHERES	19
EARL DU BOCHET	8
EARL DU LAVOIR	8
GAEC DE WANEPRE	3
MAUCOURT-SUR-ORNE	27
AMMERLAAN ARNOLD	8
EARL DE L ABEAU	9
EARL DU BOURG	7
SCEA DE LA VALLEE DE L'ORNE	2
SCEA DE MAUCOURT	1
MOGEVILLE	18
EARL DERRIERE LA TOUR	8
SCEA DES DEUX BOULEAUX	10
MORANVILLE	5
SAS DU POILOT	5
MORGEMOULIN	47
BILOCQ NICOLAS	1
BLAISE AURELIEN	3
EARL DE LA CORLETTE	8
GAEC DE LA HAIE	8
GAEC LEONARD	1
LETURC MICHEL	4
LETURC MYRIAM	5
LILIEN CHRISTIAN	5
MARCHAL YVES	8
ROUYER SANDY	3
SENIERS ADRIEN	1
MOULAINVILLE	6
GROUPEMENT DU JARDIN FRANC	4
SCHILTZ JOSE	2
PARFONDRUPT	13
EARL DU RUPT	6

Exploitations par commune	Nbre d'UB
GAEC DE L'ORNE	7
ROUVRES-EN-WOEVRE	18
BILLY ROLAND	4
EARL DU VIEUX MOULIN	2
EARL ROSA	4
FRIZON JEAN CHRISTOPHE	2
GAEC DE WANEPRE	3
SCEA DES CAPRICORNES	3
SAINT-JEAN-LES-BUZY	10
GAEC DE LA FINOTTE	10
WARCQ	9
EARL DU CHEMINET	3
SCEA DE GEREAPRE	1
VIJVERBERG CHRISTIAN	5
Total général	612

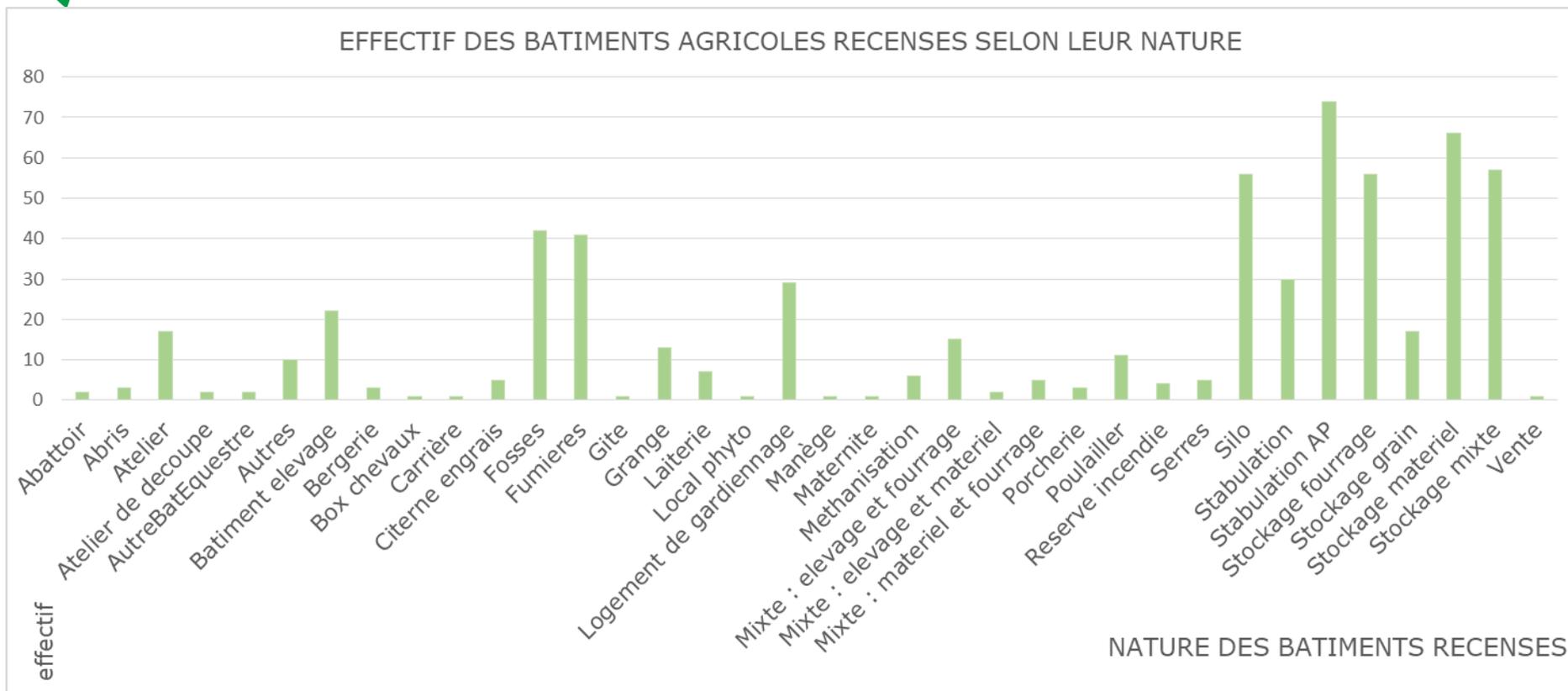


2.2 La nature des bâtiments.

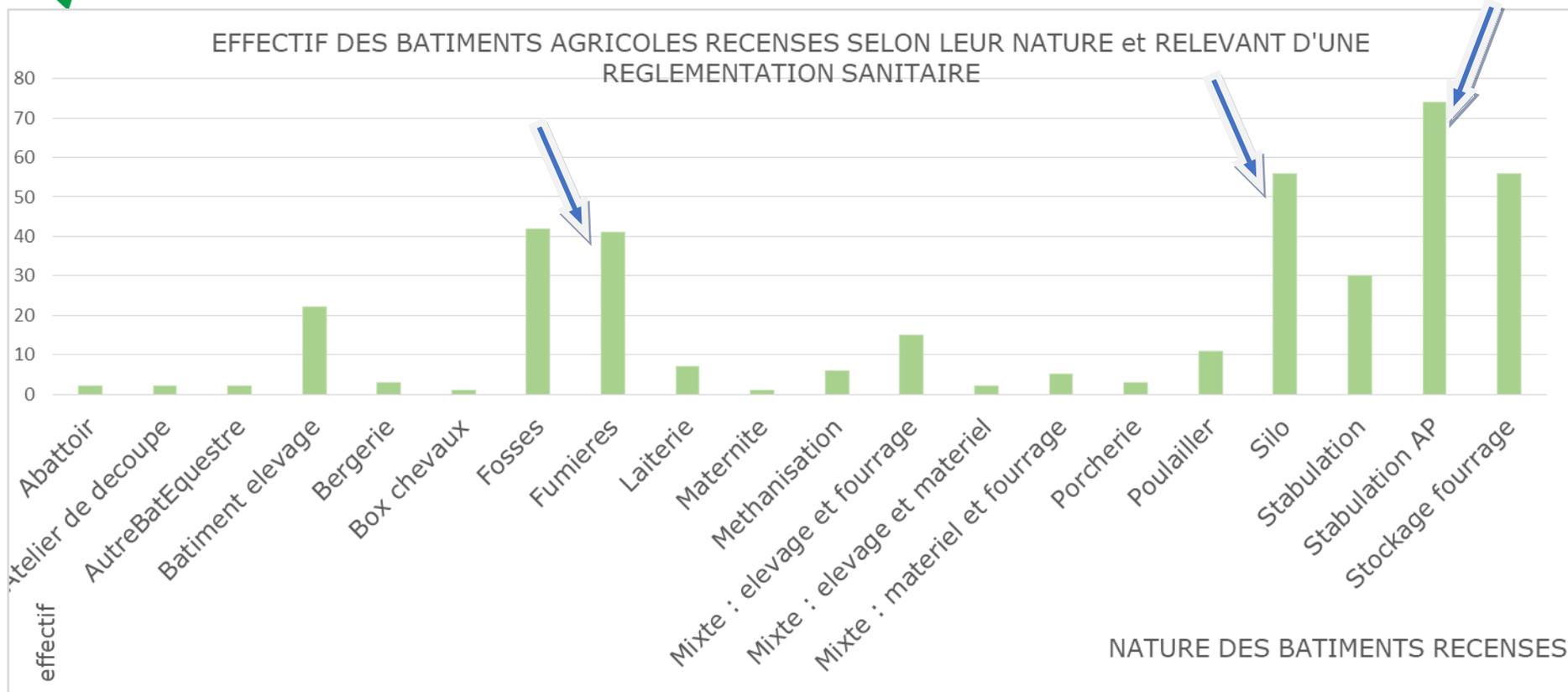
Le tableau 5 présente les différents types de bâtiments. Les graphiques illustrent le caractère « élevage » de l'agriculture de la CODECOM

TABLEAU 5 : LES UNITES BATIMENTS (UB) SELON LEUR NATURE

Nature des bâtiments	Effectifs
Abattoir	2
Abris	3
Atelier	17
Atelier de découpe	2
Autre Bâtiment équestre	2
Autres	10
Bâtiment élevage	22
Bergerie	3
Box chevaux	1
Carrière	1
Citerne engrais	5
Fosses	42
Fumières	41
Gite	1
Grange	13
Laiterie	7
Local phyto	1
Logement de gardiennage	29
Manège	1
Maternité	1
Méthanisation	6
Mixte : élevage et fourrage	15
Mixte : élevage et matériel	2
Mixte : matériels et fourrage	5
Porcherie	3
Poulailler	11
Reserve incendie	4
Serres	5
Silo	56
Stabulation	30
Stabulation AP	74
Stockage fourrage	56
Stockage grain	17
Stockage matériel	66
Stockage mixte	57
Vente	1
Total général	612



GRAPHIQUE 2 : REPARTITION SELON LA NATURE DE BATIMENT



GRAPHIQUE 3 : REPARTITION DES BATIMENTS SELON LA NATURE ET LE STATUT SANITAIRE (RSD OU ICPE)



Les deux graphiques ci-dessus traduisent :

- pour le premier, la diversité des natures de bâtiments recensés. Il n'y a pas une agriculture dans la CODECOM mais des agricultures qui commencent de plus en plus à se diversifier.
- Le deuxième graphique est « focalisé » sur les différents bâtiments qui sont susceptibles de relever d'une réglementation sanitaire (en jaune dans le tableau). La flèche bleue met en évidence les UB les plus importantes en dimension et superficie que sont les stabulations.

Les bâtiments de fourrage font partie des annexes des installations classées et à ce titre, ils doivent respecter une distance de 100 mètres vis-à-vis des tiers. Ce n'est pas le cas pour les exploitations relevant du RSD (mais les bâtiments de fourrage type RSD sont compris dans cet effectif). Ainsi **20** natures de bâtiments relevant d'une règle sanitaire ou ICPE (méthanisation) ont été identifiées ce qui représente sur le territoire de la CODECOM **381** unités bâtiments sous réglementation sanitaire **soit 62,2 % des UB cartographiées**. Cela traduit donc une présence importante de l'activité élevage sur la CODECOM.

Enfin, soulignons que des bâtiments de stockage de fourrage ou paille, peuvent, en fonction de leur volume, relever d'un régime d'installations classées même pour une exploitation soumise au RSD (rubrique 1530 des ICPE - cf. annexes)

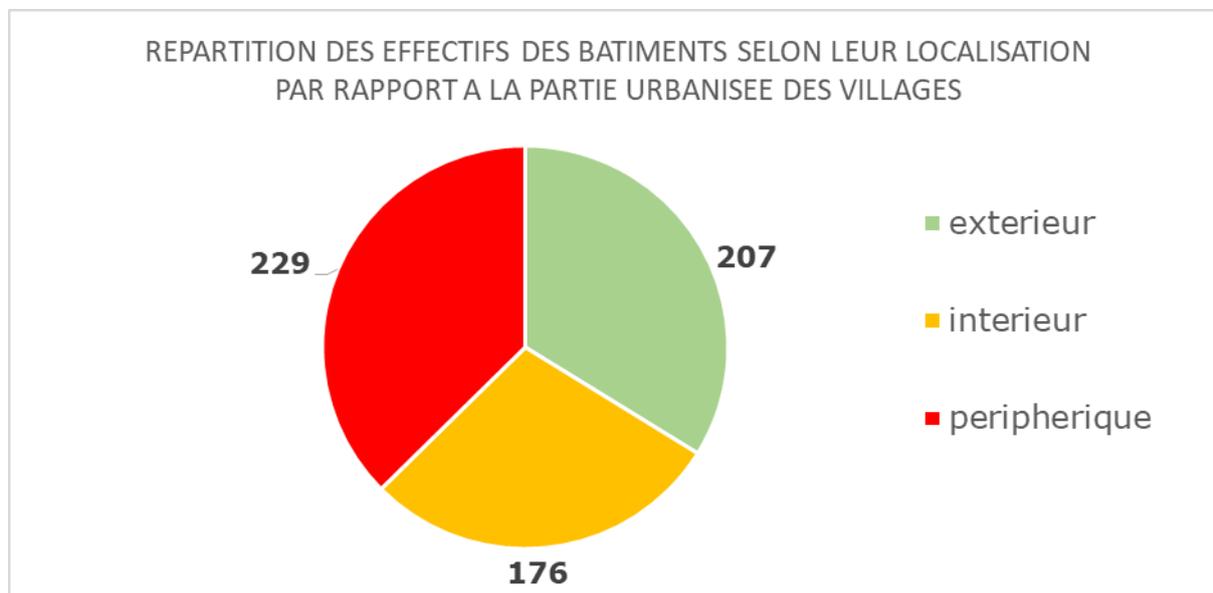
2.3 La localisation des bâtiments

TABLEAU 6 : LOCALISATION DES BATIMENTS

Localisation des bâtiments	Effectifs
extérieur	207
intérieure	176
périphériques	229
Total général	612



GRAPHIQUE 4 : REPARTITION DES BATIMENTS SELON LA LOCALISATION



Le tableau 6 présente l’implantation des bâtiments sur le territoire des communes par rapport aux zones urbanisées des villages. Cette approche permet de mettre en évidence rapidement les points délicats lors de la réflexion sur le périmètre des différents zonages du PLUI. Ce travail de définition des différents zonages sera important et parfois délicat. En effet, les situations de localisation dites « intérieures » et « périphéries » représentent les proximités plus ou moins fortes des bâtiments avec leur voisinage. Leur prise en compte doit se faire avec beaucoup d’attention par les groupes de travail chargés de l’élaboration du PLUI et par les PPA³. Ces deux situations représentent plus de **66,1 %** des bâtiments recensés. Cette forte présence est aussi liée à la taille des villages très modestes qui tend à concentrer les contraintes sur un territoire. A l’inverse, un espace urbain plus vaste, comme Etain, (au regard des autres communes) atténue les contraintes et permet plus d’opportunité d’urbanisation sans « tension » avec les installations agricoles.

Sur les bâtiments implantés à l’intérieur des villages, le 06 avril 2001, le Bureau de la Chambre d’agriculture a pris une délibération pour définir sa position sur les autorisations d’urbanisme à l’intérieur des villages et éviter de bloquer des densifications possibles quand bien même il est constaté l’existence de bâtiments agricoles. De plus, l’évolution réglementaire, tant sur le plan du droit de l’urbanisme que sur le plan sanitaire et de la protection des populations, fait qu’il est aujourd’hui presque impossible d’introduire un élevage à l’intérieur d’un village ou d’augmenter les

³ Personnes Publiques Associées.



effectifs d'un troupeau lorsque celui-ci est installé à l'intérieur du village. Cette position pourra être expliquée de nouveau aux élus et aux exploitants agricoles avec l'appui des administrations compétentes. Cette posture permet aussi de mieux réfléchir aux stratégies d'implantation des exploitations et à une meilleure prise en compte de l'agriculture dans les zonages du PLUI. Enfin, cette approche est aussi l'occasion pour les communes de réfléchir sur la possible délocalisation des bâtiments agricoles (*cf. charte de l'urbanisme signée en septembre 2018*).

Enfin, le repérage des projets de développement des exploitations permet, d'une part, de réfléchir en amont du projet à la meilleure localisation possible du bâtiment en fonction de l'urbanisme existant et possiblement projeté et d'autre part, d'assurer une meilleure prise en compte des projets agricoles dans les réflexions et la définition des zonages. Ce repérage conduit l'exploitant à se positionner sur une meilleure stratégie d'implantation de ses projets de bâtiments

2.4 Le statut réglementaire

Le statut des bâtiments agricoles par commune se décompose suivant le tableau 7 ci-dessous. Il indique le nombre de structures concernées par la réglementation sanitaire (bâtiments agricoles et leurs annexes).

Pour les installations classées, les bâtiments de fourrage sont identifiés comme bâtiments ICPE. Les centres équestres identifiés dépendent du RSD.

Les bâtiments dépendant d'une réglementation sanitaire (ICPE ou RSD) représentent **57,2%** des unités bâtiments recensées. **41,1 %** ne dépendent d'aucune réglementation sanitaire. 10 UB n'ont pas pu être identifiées faute d'avoir pu rencontrer les exploitations soit seulement moins de 2 % des effectifs bâtiments identifiés

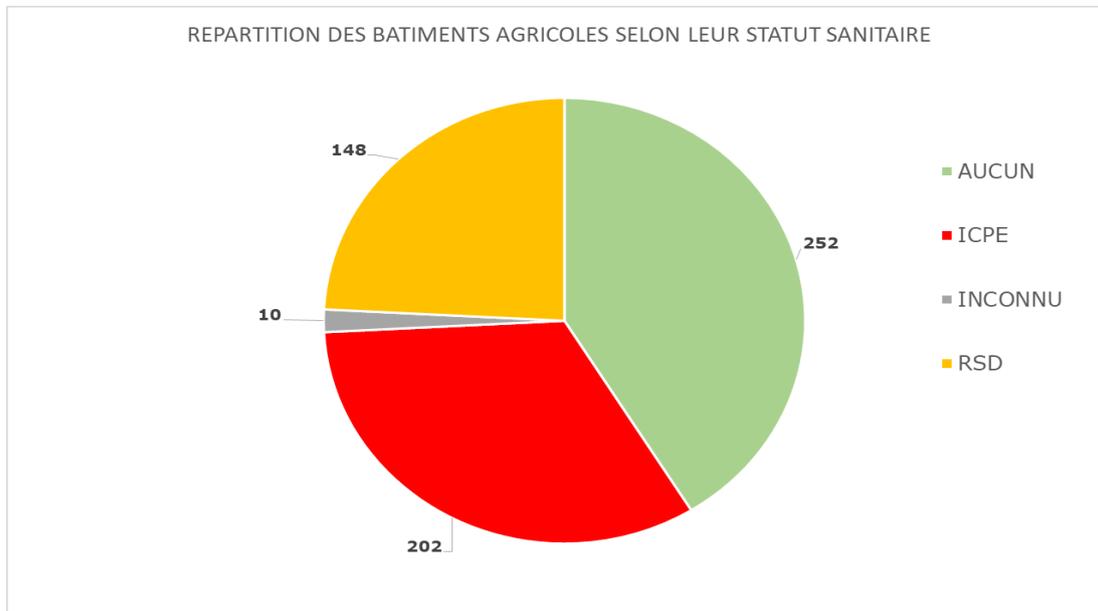
Ce constat souligne l'importance d'un travail d'information et réflexion avec les exploitants afin de mieux les impliquer à ces réflexions territoriales en général et à l'urbanisme en particulier.

**TABLEAU 7 : REPARTITION DES BATIMENTS SELON LES STATUTS
SANITAIRES**

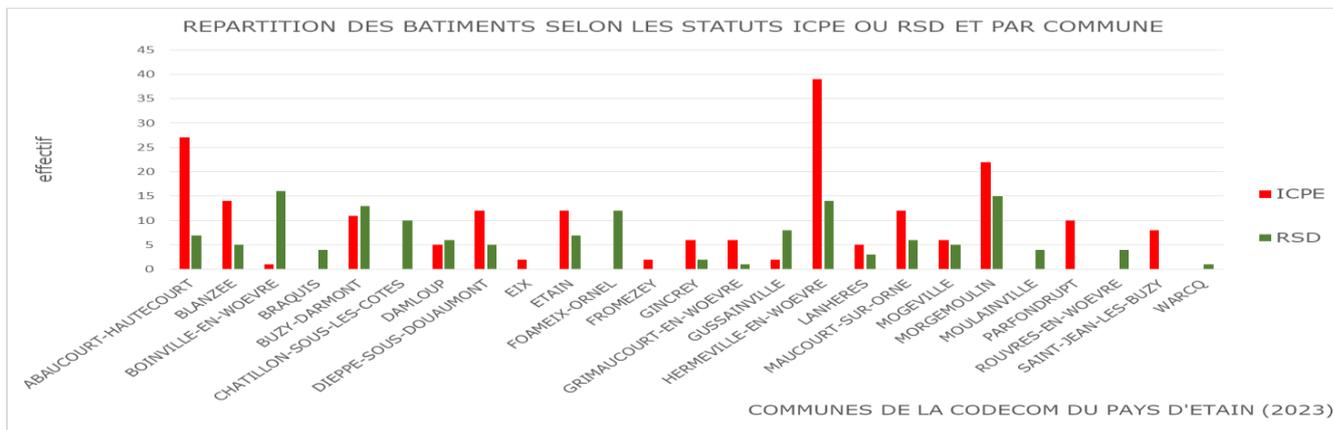
Statut des bâtiments	effectif
AUCUN	252
ICPE	202
INCONNU	10
RSD	148
Total général	612



GRAPHIQUE 5 : REPARTITION DES BATIMENTS SELON LE STATUT SANITAIRE



GRAPHIQUE 6 : REPARTITION DES BATIMENTS SELON LES COMMUNES ET LES STATUTS SANITAIRES



Ce graphique permet d’apprécier les différences entre les communes selon l’importance des UB relevant des règles sanitaires (couleur rouge pour ICPE ou vert pour RSD).

L’importance des histogrammes permet de souligner d’une part, la présence, dans les communes des bâtiments agricoles relevant des réglementations sanitaires contraignantes tant pour l’exploitant que pour les communes et d’autre part, les contraintes générées par la présence de ces bâtiments (bruit, circulations ...). Ce constat peut permettre d’engager des pistes de réflexion sur l’amélioration de la



cohabitation entre habitat et agriculture (délocalisation, aménagement de la voirie, des trottoirs, des stationnements ...).

Le graphique montre également les communes qui n'ont pas d'ICPE sur leur territoire. Il s'agit de :

- Braquis
- Moulainville,
- Rouvrois en Woevre
- Warcq



2.5 Présentation synthétique des résultats

TABLEAU 8 RESULTATS SYNTHETIQUES DES ENQUETES

THEMES	DONNEES	RESULTATS
STRUCTURES	EXPLOITATIONS POTENTIELLEMENT ENQUETEES	93
	TOTAL DES EXPLOITATIONS	110
	exploitants qui n'ont pas pu être enquêtés	15
	Surface moyenne (ha)	178,91
	encart à la moyenne (ha)	0 à 600
	Age moyen des exploitants (en cas de société on a pris l'âge de l'associé le plus jeune). succession	40
TYPE ELEVAGE		
	VACHE LAITIERE	29
	VACHE ALLAITANTE	18
	VACHES LAITIES ET VACHE ALLAITANTE	2
	BOVIN A L'ENGRAISSEMENT	2
	CHEVRE	0
	CHEVAUX	0
	PENSION	0
	PORC	2
	PORC ET VACHE ALLAITANTE	0
	VACHE ALLAITANTE ET BOVIN A L'ENGRAISSEMENT	0
	VACHE ALLAITANTE ET OVIN	1
	VACHE LAITIERE ET BOVIN A L'ENGRAISSEMENT	2
Possibilité de désaffectation de bâtiments		
	nombre de possibilité	13
	sans possibilité	97
	sans réponse	0

2.2 Commentaire sur les projets

Projet de construction		
	nombre potentiel de projet	31



COMMUNES	Projets envisagés
ABAUCCOURT HAUTECOURT	Stockage
ABAUCCOURT HAUTECOURT	Un bâtiment de matériel en construction
ABAUCCOURT HAUTECOURT	Peut-être
ABAUCCOURT HAUTECOURT	Bâtiment d'élevage de chevaux
BLANZEE	Bâtiment de stockage
BLANZEE	Stockage parcelle 34
BOINVILLE EN WOEVRE	Stockage et stabulation
BOINVILLE EN WOEVRE	Stockage
CHATILLON SOUS LES COTES	serres
DIEPPE SOUS DOUAUMONT	stockage
DIEPPE SOUS DOUAUMONT	2 projets en cours dont un à Damloup stockage
DIEPPE SOUS DOUAUMONT	conversion bio/ tunnel pour mouton
ETAIN	stabulation, stockage, silo
FOAMEIX ORNEL	Fumière
FOAMEIX ORNEL	stockage matériel, et céréales
FROMEREVILLE LES VALLONS(DAMLoup)	Bâtiment sur les parties existantes
GINCREY	stockage
HERMEVILLE EN WOEVRE	Stockage
LANHERES	Stabulation et Stockage
MAUCOURT SUR ORNE	stockage +photo voltaïque
MAUCOURT SUR ORNE	Silos et bâtiments d'élevage
MOGEVILLE	Extension stockage paille
MORGEMOULIN	Poulailler
MORGEMOULIN	Stockage
MORGEMOULIN	Bâtiments stockage + ajout de deux serres
ST JEAN LES BUZY	vente directe légumes
PARFONDRIPT	Stockage matériel et céréales et silo à herbe
ROUVRES EN WOEVRE	Méthanisation, silo, stockage, bâtiment à l'extérieur du village
ROUVRES EN WOEVRE	Stockage Céréales
ROUVRES EN WOEVRE	Stockage et stabulation
ROUVRES EN WOEVRE	Stockage avec Photovoltaïque
ST JEAN LES BUZY	Fumières et appentis pour robot
WARCQ	Stockage

2.3 Les coopératives

Il faut également noter, sur certaines communes, la présence de silos agricoles. Nous avons interrogé les coopératives VIVESCIA ET EMC2 pour avoir le détail de ces installations.

Les coopératives sont concernées par un périmètre de sécurité. Elles ne nous ont pas indiqué si elles envisageaient des extensions de leurs installations. Elles pourront être interrogées à nouveau et envisager, le cas échéant, des extensions des zonages

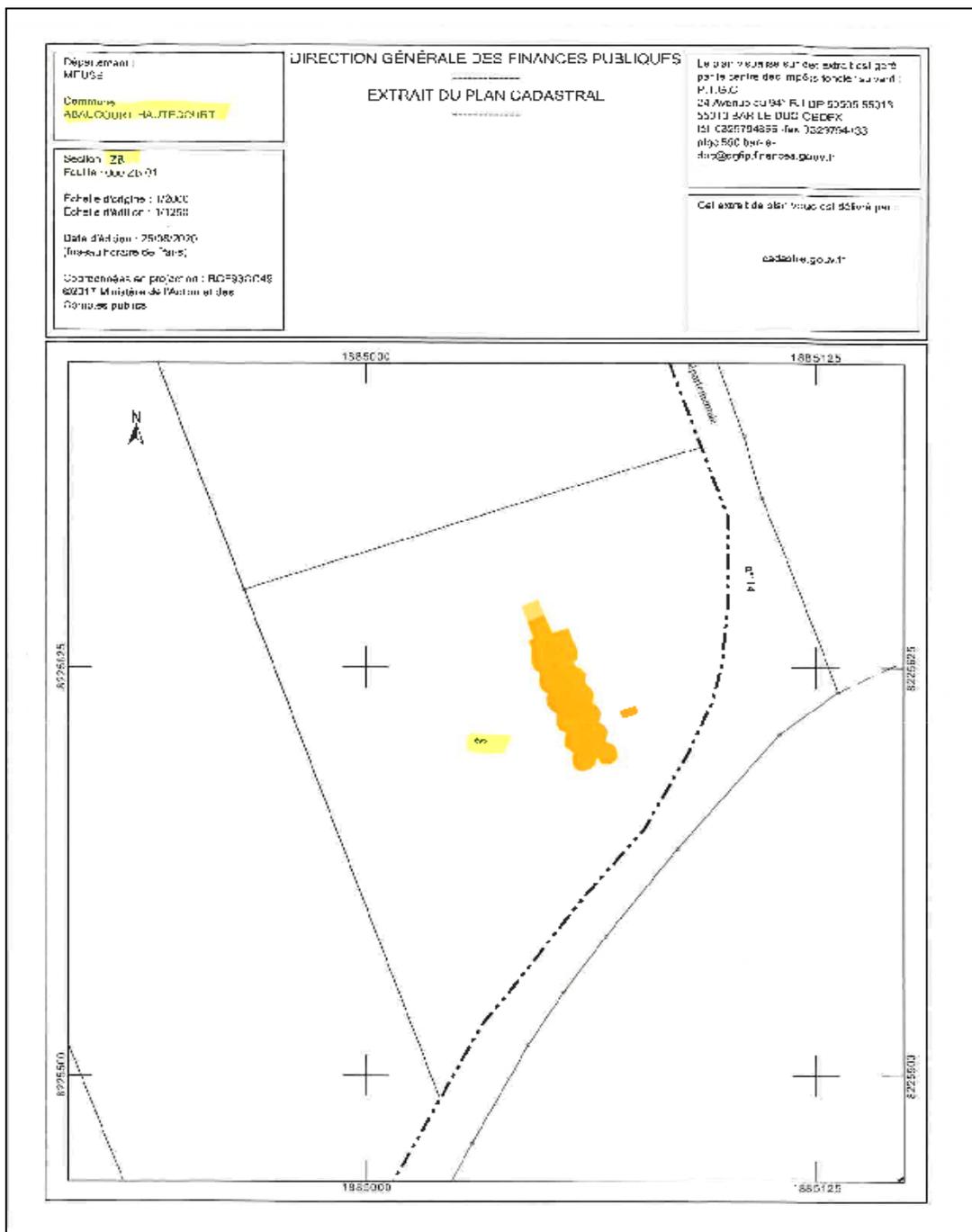


existants. Le classement de ces structures et leurs extensions possibles ne sont pas envisageables en zone agricole. Il faudra créer un zonage spécifique pour ces activités.

Pour la coopérative EMC2, les structures se situent sur les communes de :

- Abaucourt Hautecourt



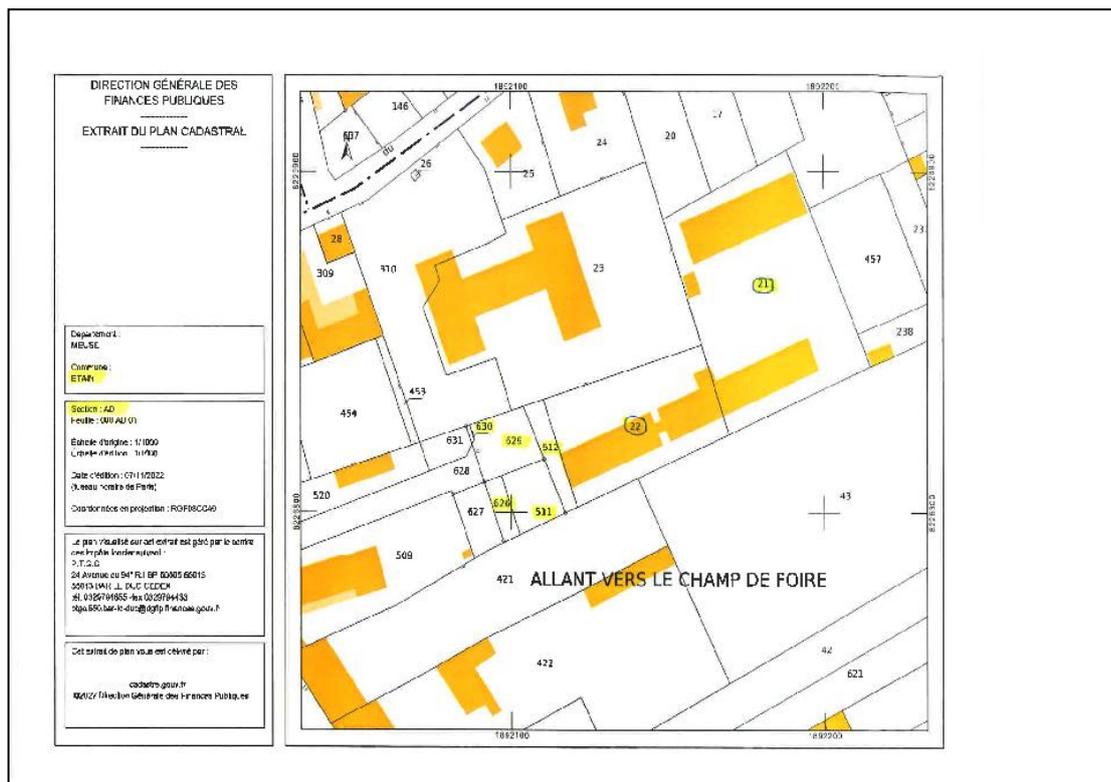


- Etain

EMC2 – 9, avenue Prud’homme Havette – 55400 ETAIN

AD 21 : 3 145 m² + AD 22 : 1 605 m² + AD 511 : 267 m² + AD 512 : 176 m²
AD 626 : 106 m² + AD 630 : 6 m² + AD 629 : 338 m² - **TOTAL 5 643 m²**

•



La coopérative VIVESCIA ne possède pas de silo sur la CODECOM

2.4 Les déplacements

Ce point a été abordé auprès des exploitants agricoles. Nous les avons questionnés sur les communes qu'ils fréquentaient. Les exploitants se déplacent sur plusieurs



communes de la CODECOM, de CODECOM voisines, d'un département voisin (54) voir d'un pays voisin (Belgique).

TABLEAU 9 : SYNTHÈSE DES REPONSES CONCERNANT LES DEPLACEMENTS

THEMES	DONNEES	RESULTATS
Problème de circulation sur les voies		
	voies communales	18
	routes départementales	11
	AFR	8
Usage des ponts		
	ponts dangereux	10
	problème de tonnage	9
Projet de construction		
	nombre potentiel de projet	31
	peut-être un projet	2
	nombre potentiel de projet	55

2.2 Commentaires sur les Chemins

COMMUNES	PROBLEMATIQUES SIGNEES
ABAUCOURT HAUTECOURT	Dos d'âne à Fromezey
ABAUCOURT HAUTECOURT	Chaussée déformée
BLANZEE	largeur route
BLANZEE	largeur route
BRAQUIS	ralentisseurs
BUZY DARMONT	sortie du village, véhicules mal stationnés dans le village chicanes et terre centraux RD 603
BUZY DARMONT	traversée de Buzy, passage étroit du fait des aménagements - accès difficiles voir dangereux pour les livraisons
BUZY DARMONT	sécurisation sur la RD pour les engins - chemins communaux mal entretenus
CHATILLON SOUS LES COTES	détérioration - dos d'âne
DIEPPE SOUS DOUAUMONT	rétrécisseur
DIEPPE SOUS DOUAUMONT	Voie à Damloup
ETAIN	traversée d'Étain
ETAIN	Route de la ferme de l'Hôpital - AFR sur Hermeville - pont



COMMUNES	PROBLEMATIQUES SIGNALEES
ETAIN	accès à la ferme - dos d'âne
FOAMEIX ORNEL	Chemin privé en mauvais état
FOAMEIX ORNEL	rétrécissement - barrières
HERMEVILLE EN WOEVRE	Dos d'âne
HERMEVILLE EN WOEVRE	Dos d'âne et entretien
LANHERES	traversée
LANHERES	manque de largeur - pas assez d'entretien
MAUCOURT SUR ORNE	Sortie de la ferme – absence de miroir
MOGEVILLE	circulation non agricole sur les chemins d'AF
PARFONDRUPT	entretiens routes déformées
PARFONDRUPT	problème de largeur et d'entretien
ROUVRES EN WOEVRE	entretien
WARCQ	rétrécissement et dos d'âne
SENON	LIAISON GINCREY SENON

2.3 Commentaires sur les Ponts

Aspect dangerosité

COMMUNES	PROBLEMATIQUES SIGNALEES
DIEPPE SOUS DOUAUMONT	entrée de Dieppe
ETAIN	largeur du pont ferme de l'hôpital
GUSSAINVILLE	pont sur l'orne
HERMEVILLE EN WOEVRE	Chemin des grèves ruisseaux Eix
PARFONDRUPT	problème d'élagage vers St Jean
ROUVRES EN WOEVRE	commune de Lanhères : pont problème de largeur
BUZY DARMONT	Chemin étroit sur le pont

Aspect tonnage des ponts

COMMUNES	PROBLEMATIQUES SIGNALEES
BUZY DARMONT	Limité à 6- tonnes
BUZY DARMONT	6 tonne (cimetièrre) et troisièmre pont à la sortie RD 167
BUZY DARMONT	6 tonnes sortie village
BUZY DARMONT	route de Pareid
DAMLOUP	Hauteur du pont SNCF limité à ,60
MORGEMOULIN	pont barré chemin des claouses
PARFONDRUPT	absence de tonnage entre Parfondrupt et St Jean
ROUVRES EN WOEVRE	limité à 6 tonnes

Cette première approche simple peut contribuer à définir, en quelques lieux du territoire, les points très délicats à améliorer. Dans le cadre d'un projet de territoire, une réflexion plus globale peut être mise en place sur projet et un programme d'amélioration des circulations et de résorption des points noirs afin de faciliter la cohabitation sur les axes de circulation (Cf. *Charte du bon voisinage et du vivre ensemble*).



Concernant les ponts et leur tonnage, certains ont été signalés dangereux et non adaptés à la circulation des engins actuels en toute sécurité.

Enfin, avec le Conseil Départemental, sans doute qu'une étude plus approfondie des déplacements agricoles permettrait de dresser une cartographie des points particuliers ou dangereux de circulations et d'engager un programme pluriannuel de rénovation.

Cette réflexion irait dans le sens de la charte de "Bon voisinage et du vivre ensemble" que la profession agricole, l'Association des Maires de Meuse et le Conseil Départemental ont signé en 2019.

En s'appuyant également sur la charte signée avec le Conseil Départemental, les aménagements dans les villages devraient, selon les exploitations enquêtées, se concevoir dans une concertation plus forte avec les communes, les usagers et les exploitants agricoles.

3 LE POTENTIEL HABITAT DANS LE TISSU URBAIN

Nous avons interrogé les agriculteurs sur les immeubles vacants, en ruine, potentiellement mobilisables pour de l'habitat. Nous les avons dessinés sur les plans chaque fois que cela était possible, tous ne sont pas cartographiés.

Pour chaque commune, chaque fois que cela a été possible, nous avons édité une cartographie simple de repérage.

Le tableau ci-dessous dresse un état de ce recensement par commune. Ce travail devrait être complété par une visite de terrain précise des villages afin d'identifier d'autres potentialités. Lors des rencontres publiques, ce point pourra aussi être abordé et le recensement complété. Nous avons perçu parfois des réticences à indiquer des sites possibles. Cette approche qui touche au domaine patrimonial peut être poursuivie sous réserve, à notre avis, d'une réflexion préalable sur le projet de territoire de la CODECOM et la réhabilitation ou la valorisation de ces immeubles. Cette réflexion préalable doit permettre de définir un programme d'action assez précis, ciblé, et dégagant des priorités acceptables et réalistes pour la CODECOM et pour les exploitants.



**TABLEAU 10 : EFFECTIF DES POTENTIELS REPERES
PAR COMMUNE**

COMMUNES	POTENTIEL HABITAT
BOINVILLE-EN-WOËVRE	2
BUZY-DARMONT	1
CHÂTILLON-SOUS-LES-CÔTES	2
DAMLOUP	1
EIX	1
GINCREY	1
MAUCOURT-SUR-ORNE	1
MORGEMOULIN	2
MOULAINVILLE	1
ROUVRES-EN-WOËVRE	1
WARCQ	1
Total général	14

**TABLEAU 11 : LISTE DES POTENTIALITES EN FONCTION DE LA RAISON SOCIALE DES
OBSERVATIONS ET DES COMMUNES**

Raison sociale	Commune	Observation
EARL DES 4 EPIS	GINCREY	Stockage matériel avec emplacement possible pour habitat (location à sa mère).
LETURC MYRIAM	MORGEMOULIN	POTENTIEL HABITAT
LETURC MYRIAM	MORGEMOULIN	POTENTIEL HABITAT
GAEC DES MOINES	DAMLOUP	Potentiel Habitat
EARL DE RONCOURT	CHÂTILLON-SOUS-LES-CÔTES	potentiel habitable
VIJVERBERG CHRISTIAN	WARCQ	Potentiel habitat
BILLY ROLAND	ROUVRES-EN-WOËVRE	Potentiel habitat
GERARDY PHILIPPE	BOINVILLE-EN-WOËVRE	potentiel habita
GANIER SEEBASTIEN	BOINVILLE-EN-WOËVRE	Potentiel Habitat
EARL DE L'ABEAU	MAUCOURT-SUR-ORNE	Potentiel Habitat 1 RUE DU CHENAS
HUARD SERGE	EIX	Bâtiment de stockage
INCONNUE	MOULAINVILLE	Ruine
LEGRAND MAXIME	CHÂTILLON-SOUS-LES-CÔTES	stockage matériel station fruitière
GAERC DE BEURLET	BUZY-DARMONT	Grange avec un potentiel habitat



4 CONCLUSION

L'étude montre la spécificité de chaque commune dans l'accueil des structures agricoles.

Certaines communes sont peu ou pas impactées par l'agriculture (par exemple, Braquis, Eix, Fromezey, Moulainville, Warcq...). D'autres communes sont particulièrement impactées comme Abaucourt-Hautecourt, Hermeville ou Morgemoulin par la présence des bâtiments agricoles. Cet impact n'est pas uniquement lié au nombre de bâtiments mais aussi à la taille du périmètre urbain des communes. Ce repérage des bâtiments constitue un outil d'aides à la réflexion et à la décision lors des réunions de travail sur les différents zonages.

L'étude et les rencontres montrent la fragilité de l'économie agricole. Même si des structures sont composées d'associés jeunes, le contexte économique fragilise les structures et met en évidence la question de la transmission des exploitations.

Chaque commune étudiée a une spécificité propre. La structure du bâti, la forme des villages, leur présence plus ou moins importante des exploitations, la présence de services, la localisation ou la topographie,...sont autant de paramètres qui induisent des agricultures sur les territoires. Les données ainsi recueillies mettent en évidence la nécessité de faire, pour chaque commune, par une analyse spécifique, une réflexion sur le zonage et sur le règlement particulière pour prendre en compte les caractéristiques propres de chaque commune. On pourra aussi s'interroger de la nécessité ou pas de zoner toutes les communes (application du nouveau PLUI appliqué aux CODECOM).

L'étude met en évidence la forte présence de l'élevage sur la CODECOM. Des exploitations possèdent plusieurs sites dans la CODECOM ou hors de la CODECOM ou même du département. Ces situations génèrent des déplacements agricoles importants avec du matériel qui a profondément évolué. La morphologie des villages, la voirie, les ponts vieillissants ne sont plus adaptés à ces types de véhicule.

Les déplacements ont des conséquences sur l'économie des exploitations, la fatigue et la surcharge de travail ainsi que la sécurité tant pour l'agriculteur que pour les usagers de la route. La présence des silos souligne l'importance de l'agriculture et plus particulièrement la polyculture. Elle est aussi source de déplacements importants à certaines périodes de l'année.

Les remarques sur les déplacements et les observations faites sur quelques points des territoires montrent la nécessité d'une réflexion plus étroite des aménagements des traversées des villages. Ces réflexions devraient se référer à la charte du bon voisinage signée entre la profession agricole, le Conseil Départemental et l'Association des Maires.



Enfin, le recensement des immeubles ruraux, est une approche nouvelle et intéressante. Elle suscite des interrogations et parfois de la prudence. Le potentiel existe et tout n'a pas été identifié. Le projet de territoire devrait mettre en évidence des pôles de territoire structurant autour desquels le reste du territoire peut se construire. C'est sans doute d'abord sur ces pôles structurant que la réflexion sur le projet et le programme de réhabilitation de ces immeubles devraient se structurer.

